



BUREAU DU DIRECTEUR PARLEMENTAIRE DU BUDGET
OFFICE OF THE PARLIAMENTARY BUDGET OFFICER

Le 28 janvier 2020

L'honorable Marc Garneau, ministre
Transports Canada
330, rue Sparks
Arrêt postal XA
Immeuble Tour C
Étage 29
Ottawa (Ontario)
K1A 0N5

marc.garneau@tc.gc.ca

Demande d'information : IR0448

Monsieur le ministre,

Comme vous le savez sans doute, le directeur parlementaire du budget (DPB) fournit au Sénat et à la Chambre des communes, de façon indépendante et non partisane, des analyses sur des questions relatives aux finances et à l'économie canadiennes, les budgets de dépenses et à certains autres documents, ainsi qu'au coût de certaines mesures. Dans l'exercice de ce mandat, je dois souvent obtenir des renseignements détenus par les ministères et les sociétés d'État. Conformément à l'article 79.4 de la *Loi sur le Parlement du Canada*, mon bureau a le pouvoir de prendre connaissance, gratuitement et en temps opportun – sous réserve d'exceptions limitées – des renseignements exigés.

Je procède actuellement à une analyse en vertu de l'alinéa 79.2(1)b) de la *Loi sur le Parlement du Canada*, qui confère au DPB le mandat de préparer des rapports sur les questions qui revêtent une importance particulière à l'égard des finances ou de l'économie du pays et qui sont mentionnées dans le plan de travail annuel.

Pour cette analyse, j'aimerais obtenir les renseignements suivants:

- Les coûts, les projections de ces coûts, les analyses et les modèles financiers connexes qui se rapportent au projet de train à grande fréquence de VIA Rail et que le Ministère a commandés ou analysés;
- Les revenus, les projections de revenus, les analyses et les modèles financiers connexes qui se rapportent à l'exploitation du train à grande fréquence de VIA Rail;

- Les communications (notes de service, mémoires, courriels et autres) qui portent sur des aspects financiers, économiques ou fiscaux du projet de train à grande fréquence de VIA Rail;
- Les risques, les coûts connexes et les modèles financiers qui se rapportent à la construction et à l'exploitation du projet de train à grande fréquence de VIA Rail;
- La vérification de l'optimisation des ressources commandée par le ministère des Finances à la firme Ernst and Young, ainsi que les analyses, les modèles financiers et les communications connexes;
- L'estimation du coût en capital du projet de train à grande fréquence que le ministère des Finances a commandée à WSP, ainsi que les analyses, les modèles financiers et les communications connexes;
- Les évaluations financières et les modèles connexes faits avant ou pendant les considérations qui se rapportent au projet de train à grande fréquence de VIA Rail;
- Les renseignements relatifs à l'analyse comparative entre les sexes plus et à toute autre analyse se rapportant au projet de train à grande fréquence de VIA Rail.

Afin de fournir des analyses aux parlementaires dans des délais raisonnables, je vous demande de me fournir ces renseignements au plus tard le **17 février 2020**. Si l'accès aux renseignements demandés ne peut pas être accordé avant cette date, vous ou votre sous-ministre devez m'en aviser aussitôt que possible.

Si vous ou votre personnel avez des questions concernant cette demande d'information, vous pouvez communiquer directement avec l'analyste responsable, Étienne Bergeron (Etienne.Bergeron@parl.gc.ca 613-292-7472).

Vous trouverez ci-joint un formulaire de réponse. Vous devez le remplir et nous le renvoyer d'ici le 17 février 2020, peu importe que vous nous fournissiez l'information demandée ou non. Si vous refusez de donner accès aux renseignements demandés vous ou votre sous-ministre devra fournir par écrit les raisons justifiant le refus, comme l'exige l'article 79.41 de la *Loi sur le Parlement du Canada*.

La lettre de réponse sera affichée sur le site Web du DPB et, par conséquent, ne devrait pas porter la mention « confidentiel ». Veuillez donc joindre les renseignements demandés séparément. Si ceux-ci sont considérés confidentiels, prière de l'indiquer clairement, soit sur le fichier électronique, soit sur la version papier selon le cas.

L'objectif principal du DPB sont de fournir des analyses rapides et efficaces au Sénat et à la Chambre des communes, et ainsi promouvoir une plus grande transparence budgétaire et une meilleure reddition de comptes. Ceci repose, en grande partie, sur un libre accès, en temps opportun, à l'information de qualité détenue par les ministères. Ce faisant, vous nous aidez à mieux servir le Sénat, la Chambre des communes, les sénateurs et les députés.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.



Yves Giroux
Directeur parlementaire du budget

- c. c. Antoine Brunelle-Côté, Bureau du Conseil privé, Secrétaire adjoint du Cabinet; Secrétariat de liaison de politique macroéconomique
Michael Keenan, Sous-ministre, Transports Canada

Pièce jointe : Formulaire de réponse pour IR0448